

Assurer,

TEMPÊTE

Xynthia, un désastre qui a fait beaucoup de victimes

Les assureurs une nouvelle fois mobilisés

La tempête Xynthia, qui a balayé la France d'ouest en est samedi 27 et dimanche 28 février 2010, a causé de nombreux dégâts et malheureusement fait de nombreuses victimes.

Les premiers constats montrent un grand nombre de sinistres, plus particulièrement dans les départements de Vendée, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne. Cela s'explique, entre autres, par la nature particulière de cette tempête combinant vents violents et fortes marées. Il y a donc à la fois des dégradations liées au vent et des dégradations liées aux inondations.

Réunies en bureau extraordinaire dès le 2 mars 2010, les sociétés d'assurances ont souhaité tout mettre en œuvre pour faciliter les démarches des assurés et accélérer les procédures d'indemnisation. Elles ont pour cela pris plusieurs engagements :

- les délais de déclaration de sinistres sont prolongés jusqu'au 31 mars 2010, au lieu des cinq ou dix jours contractuellement ou légalement prévus ;
- les déclarations de dommages pourront être faites par tout moyen ;



- l'attestation de vitesse du vent ne sera pas réclamée aux assurés, les assureurs se chargeant d'obtenir les documents nécessaires directement auprès de Météo France ;

- une convention entre assureurs sera établie pour éviter les procédures judiciaires longues, lorsque les dommages subis sont causés par un tiers responsable. Compte tenu du nombre des sinistres et de leur ampleur, la profession s'est également engagée à mobiliser ses moyens humains et logistiques afin d'indemniser tous les dommages jusqu'à 2000 euros d'ici trois mois. Enfin, les assureurs feront bénéficier leurs assurés d'avances sur indemnisation selon les besoins et les circonstances, avec une attention toute particulière pour les personnes en grande difficulté du fait des conséquences des inondations. Bernard Spitz, Président de la FFSA était présent lors du déplacement présidentiel lundi 1^{er} mars 2010 à La Rochelle, où il a pu constater l'ampleur des sinistres. Il a déclaré : « *Je souhaite dire d'abord que ce désastre, c'est avant tout de la peine,* >>>

PREMIERS CHIFFRES DE LA TEMPÊTE XYNTHIA

1,2 milliard d'euros, c'est le coût minimum estimé de la tempête Xynthia pour les seuls assureurs.

500 000, c'est le nombre de sinistrés en France suite à la tempête Xynthia.

SOMMAIRE

NUMÉRO 152 • 11 MARS 2010

P.01 > La tempête Xynthia, un désastre qui a fait beaucoup de victimes - Les assureurs se sont mobilisés **P.02 >** 3 questions à Stéphane Pénét, Directeur des assurances de biens et de responsabilité à la FFSA **P.03 >** Le réseau de nos correspondants mobilisé autour de la tempête Xynthia **P.04 >** La FFSA au salon Décid'Assur - Premier Forum Mixité-Diversité

**RETROUVEZ TOUTES LES
INFORMATIONS PRATIQUES
CONCERNANT LA TEMPÊTE XYNTHIA
SUR LE SITE INTERNET DE LA FFSA :
WWW.FFSA.FR**

>>> de la douleur pour beaucoup de gens et l'ensemble des assureurs français s'associe au deuil des victimes. Ce qui explique l'ampleur du drame sur le plan humain de Xynthia c'est une conjonction tout à fait particulière de vents violents et une forte montée des eaux. Sur le plan matériel, une première estimation des nombreux dégâts liés, entre autres, aux inondations laisse présager un coût minimum pour les assureurs de 1,2 milliard d'euros. Les assureurs français sont mobilisés sur le terrain pour faciliter les formalités pour les assurés et pour accélérer les indemnisations. » Ce désastre, annoncé par les météorologues, a aussitôt mobilisé les équipes de la FFSA. Dès le samedi, tous les conseils et les informations pratiques ont été mis à la disposition du grand public sur le site Internet de la FFSA - www.ffsa.fr -, qui a ensuite

été constamment mis à jour. Le site Internet de la FFSA a d'ailleurs connu une forte hausse de fréquentation : 240 000 de pages consultées rien que sur la journée du dimanche 28 février 2010 (+ 250 % par rapport au dimanche précédent). Une étude sur le changement climatique réalisée pour la FFSA en avril

2009 a montré que, sur les 20 dernières années, les événements naturels ont représenté un coût de 34 milliards d'euros pour les seuls assureurs. Ce coût pourrait être multiplié par deux sur les 20 prochaines années. C'est pourquoi la FFSA souhaite voir les politiques publiques de prévention renforcées.

LA FFSA A RENCONTRÉ LE GROUPE D'ÉTUDES SUR LES ASSURANCES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

À l'initiative du président Michel Hunault, le groupe d'études sur les assurances de l'Assemblée nationale a rencontré, mercredi 3 mars 2010, des représentants de la FFSA à l'Assemblée nationale. Ce rendez-vous a permis aux parlementaires d'exprimer les besoins des populations concernées par la tempête Xynthia. La FFSA a ensuite expliqué toutes les mesures prises par la profession pour faciliter les démarches des assurés et les indemniser dans les meilleurs délais. Le président du groupe d'études sur les assurances de l'Assemblée nationale, Michel Hunault a conclu cette rencontre et a proposé une seconde réunion pour traiter les nouvelles questions qui pourraient se poser par la suite.

3 QUESTIONS À



DR

Stéphane Péné,
Directeur des assurances
de biens et de
responsabilité à la FFSA

Quel coût les tempêtes représentent-elles pour les assureurs ?

Au cours des vingt dernières années, le territoire français a été régulièrement victime d'événements naturels, pour un coût global pour les seuls assureurs de 34 milliards d'euros. La facture continue à s'alourdir. Concernant les tempêtes, c'est l'aléa le plus coûteux avec 17 milliards d'euros sur vingt ans (7 milliards pour les tempêtes Lothar et Martin de décembre 1999). On assiste

à une multiplication de ces phénomènes : tempêtes, inondations, sécheresse... C'est pour cela notamment que les assureurs souhaitent voir renforcées les politiques publiques de prévention. Chacun a un rôle à jouer en ce sens, en accélérant par exemple la mise en place des plans de prévention des risques inondations, en multipliant les zones d'expansion de crues ou en améliorant l'Atlas des zones inondables.

Pourquoi construit-on encore dans des zones inondables ? Pourquoi les digues n'ont-elles pas été entretenues ?

Nous disons depuis longtemps qu'il faut que la prévention contre les aléas naturels soit davantage prise en compte par les pouvoirs publics. Les assureurs peuvent travailler la prévention sur l'incendie d'une usine ou contre le vol, mais sur les aléas naturels, on comprend bien que la chose doit être vue globalement, et donc que c'est aux pouvoirs publics d'intervenir. Sur les

problèmes particuliers des zones inondables et des digues, il y a effectivement en France une vraie difficulté qui a été dénoncée dans plusieurs rapports. Tout d'abord, il y a sur les permis de construire trop de cas où des dérogations sont accordées. Évidemment, les zones les plus agréables à vivre sont les zones près de la mer, près d'un fleuve, donc souvent dans des zones inondables. On peut comprendre la volonté d'un maire de vouloir développer sa commune, mais il ne faut pas aboutir à des situations d'extrême vulnérabilité. Concernant les digues, il y a aujourd'hui en France des digues dont on ne sait pas à qui elles appartiennent. Il y a même un problème de statut juridique des digues. Personne ne les entretient ou ce sont parfois des syndicats intercommunaux ayant très peu de moyens qui les maintiennent. Une fois encore, la prévention contre les aléas naturels doit être menée par les pouvoirs publics.

À quoi servent les plans de prévention du risque inondations (PPRI) ?

Il y a effectivement en France, dans chaque commune qui est soumise à un aléa d'inondation, l'obligation d'élaborer un PPRI, un Plan de prévention du risque inondations, qui définit les zones dites "inondables". Et il existe d'ailleurs un Atlas des zones inondables français. Aujourd'hui, c'est une obligation vis-à-vis de l'Europe et ces plans de prévention doivent prévoir les zones non constructibles. Le problème est que lorsqu'une zone inondable est recensée et qu'il y a déjà des constructions sur place, qu'est-ce que l'on peut faire ? Et c'est là toute la difficulté ; il y a un fonds qui s'appelle le fonds Barnier, alimenté par une contribution des assurés, dont la mission au départ était de racheter des habitations particulièrement vulnérables. Mais ce fonds a vu se multiplier ses missions au fil du temps, réduisant d'autant ses capacités financières sur sa mission originelle.

LE RÉSEAU CDIA DE LA FFSA COMPTE 110 DÉLÉGUÉS ET 600 CORRESPONDANTS LOCAUX CHARGÉS DE DIFFUSER DE L'INFORMATION PRATIQUE ET APPROFONDIE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE FRANÇAIS.

TÉMOIGNAGES

Le réseau de nos correspondants mobilisé autour de la tempête Xynthia

L'ensemble du réseau CDIA (Centre de documentation et d'information de l'assurance) de la FFSA s'est mobilisé, menant de nombreuses actions de terrain pour informer le grand public et pour aider les gens dans leurs démarches. Voici leurs témoignages.

Pascal Renévoit, correspondant CDIA de la FFSA pour la ville de La Rochelle

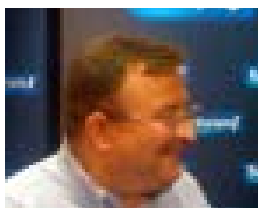
« Dès dimanche matin, j'ai pu constater l'ampleur des dégâts sur le terrain; des camions remontaient par dizaine des épaves de véhicules qui manifestement avaient pris l'eau. Avec mes collaborateurs, nous nous sommes organisés pour être opérationnels dès le lundi matin, afin de répondre aux questions des assurés particuliers et professionnels. Mon principal rôle a été d'aller directement sur le terrain au contact



Philippe Moynet

des gens pour d'abord les écouter, puis essayer de répondre en direct à leurs interrogations, et leur expliquer ce qu'ils devaient faire dans l'immédiat. J'ai pu m'apercevoir que les professionnels étaient très touchés et qu'il faudrait leur apporter des solutions rapidement. La mairie de La Rochelle est en train d'organiser une permanence téléphonique à laquelle je participerai pour apporter là encore des conseils aux sinistrés. »

Philippe Lequeux-Sauvage, Délégué CDIA de la FFSA pour le département de Paris



DR

« Le département de Paris n'a été que peu touché par la tempête Xynthia. Alerté très rapidement par les équipes de la FFSA, mon premier réflexe a été de me mettre à sa disposition pour informer le grand public des démarches pratiques à effectuer et pour répondre aux

nombreuses questions. Dès le lundi matin, je suis donc intervenu dans de multiples médias d'informations, où j'ai eu l'occasion de répondre aux questions des journalistes et surtout des auditeurs. Bien évidemment, je me suis aussi occupé de mes assurés parisiens concernés principalement pour leur résidence secondaire en province. »

Amédée Dupond, Délégué CDIA de la FFSA pour le département de la Vendée



DR

« Notre travail a commencé dimanche après-midi avec beaucoup d'appels "tempête" où les sinistres sont faibles et ne dépassent pas les 3 000 euros, sauf pour le monde agricole. C'est à partir de mardi que nous avons commencé

à recevoir des appels pour des sinistres liés aux inondations, où les dégâts sont beaucoup plus lourds. En l'espace de cinq jours, les agents généraux ont répertorié 850 appels téléphoniques. C'est pourquoi je me suis mis à la disposition de la préfecture pour assurer une permanence de la cellule de crise et renseigner les gens qui ont parfois tout perdu. J'ai également essayé de m'adapter pour aider les sinistrés, dont le moindre détail devient insurmontable, en fournissant par exemple une copie certifiée de leur permis de conduire afin qu'ils puissent louer une voiture quand la leur était noyée avec leur permis original. »

OPÉRATION D'INFORMATION FFSA/EUROPE 1

Comme pour la tempête Klaus, la FFSA et Europe 1 ont mis en place une opération commune d'information grand public. Les premiers jours suivants la tempête, pendant le journal de Morandini, un correspondant de la FFSA est venu répondre aux nombreuses questions des auditeurs d'Europe 1 sur la tempête Xynthia.

ÉVÉNEMENTS

RETROUVEZ CETTE INFORMATION
SUR LE SITE INTERNET DE LA FFSA:
WWW.FFSA.FR

Premier Forum Mixité-Diversité à la Maison de l'Assurance



Pour la première fois, la FFSA, le GEMA et les partenaires sociaux de la branche des sociétés d'assurances organisent un forum Mixité-Diversité le jeudi 18 mars 2010 de 9h00 à 13h00, à l'Auditorium de la Maison de l'Assurance (26, boulevard Haussmann 75009 Paris). Ce forum introduit par Bernard Spitz, Président de la FFSA, débutera par le point de vue des organisations syndicales signataires de l'accord de branche du 19 décembre 2008. Le premier rapport Mixité et Diversité dans les sociétés

d'assurances sera ensuite présenté, puis débiteront les deux tables rondes : "Diversifier le recrutement en entreprise" et "Promouvoir l'égalité des chances dans l'entreprise". Cette matinée d'échange sera conclue par Gérard Andreck Président du GEMA. Le premier rapport Mixité et Diversité dans les sociétés d'assurances sera remis aux participants du forum Mixité-Diversité le 18 mars 2010, et mis en ligne sur le site internet de la FFSA : www.ffsa.fr

La FFSA au Salon Décid'Assur

Le salon Décid'Assur qui ouvrira ses portes mercredi 24 et jeudi 25 mars 2010 au Palais des Congrès de la Porte Maillot à Paris, proposera de nombreuses tables rondes réunissant les professionnels de l'assurance autour des grands thèmes d'actualité. Cette année encore le Président de la FFSA, Bernard Spitz, et le Délégué Général de la FFSA, Jean-François Lequoy, participeront activement aux débats.

- La table ronde sur la dépendance, qui est un enjeu majeur de l'année 2010, réunira avec Bernard Spitz, Jean-Claude Seys (Institut Diderot), André Renaudin (AG2R La Mondiale), Charles Vaquier (UMR) et Danièle Karniewicz (Cnav), le mercredi 24 mars à 11h30. Les débats seront menés autour de trois questions : Que peut-on attendre de la réforme 5^e risque ? Pour toucher le plus grand nombre, faut-il rendre obligatoire l'assurance dépendance ? Quel rôle pour les assureurs dans la constitution d'une filière du service à domicile ? Cette table ronde sera conclue par Xavier Darcos, ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville.
- Jean-François Lequoy, débatera, lui, autour du développement durable avec Arnaud Chneiweiss (Matmut), Dominique Le Chevallier (Generali), Cécile Ostria (Fondation Nicolas Hulot), Karim Natouri (Aviva), jeudi 25 mars à 16h45. Le thème central de cette table ronde sera : Quelles conséquences sur l'offre dans l'assurance et quelle stratégie en matière de Politique Investissement Socialement Responsable (risques émergents, nouveaux matériaux, performances énergétiques) ?

DÉCID'ASSUR. LE RENDEZ-VOUS DES MANAGERS DE L'ASSURANCE

AGENDA

18 mars 2010

de 9h à 13h30 : Forum Mixité-Diversité • Mixité et diversité dans les sociétés d'assurances – Rapport 2010 • Maison de l'Assurance – Paris, 26 boulevard Haussmann

de 9h30 à 17h00 : La conférence annuelle des *Échos* • Nouvelle régulation du système financier : vers quelle stabilité du système ? • Salons Hoche – Paris, 9, avenue Hoche

21 mars 2010 à 10h :

1^{re} édition des "Foulées de l'assurance" : Ensemble, courons pour le cœur • Bois de Boulogne – Paris, Porte Dauphine

24 et 25 mars 2010 de 9h à 19h :

Décid'Assur : Le rendez-vous des managers de l'assurance • Palais des Congrès – Paris, Porte Maillot



Assurer

Lettre d'information bimensuelle éditée par la Fédération française des sociétés d'assurances
26, - Haussmann, 75311 Paris Cedex 09
Tél. : 0142.47.94.08

Internet : www.ffsa.fr ou www.ffsa.com **Directeur de la publication :** Jean-François Lequoy **Directeur de la rédaction :** Isabelle Clap
Rédacteur en chef : Joëlle Bonnefoy **Conception/réalisation :** LICARIS/AGENCE **ISSN :** 1169-4319 **Dépôt légal :** mars 2010

Impression : Afsa, 26, bd Haussmann, 75311 Paris Cedex 09